

EXTRANAT.FR

La licence en ligne

Formation - CIF
Septembre 2004
P.FRADET

Sommaire

- Historique
- Objectifs
- Choix du nouveau concept
- Définition Extranat.fr
- Les principaux termes utilisés
- Avantages /inconvénients
- Ce qui va changer
- Ce qui ne change pas
- Les différentes étapes
- Le rôle des différents acteurs
- Les statuts de la licence
- Le calendrier de mise en place
- Présentation des écrans de l'application

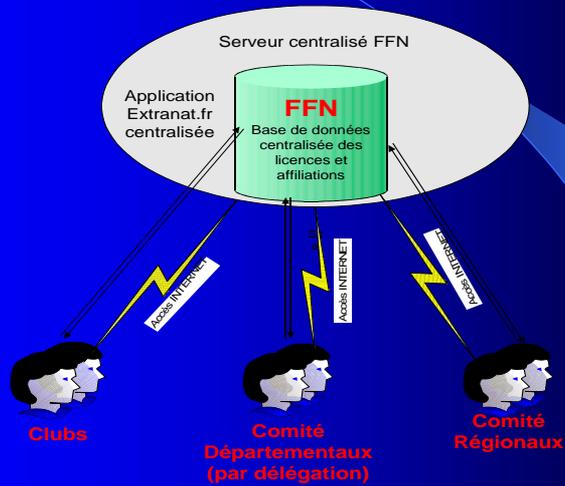
Historique

- **Mars 2003** : Mise en place de la nouvelle commission informatique FFN
- **Juin 2003** : Création d'un échéancier autour du circuit de la licence
- **Septembre 2003** : Réunion des correspondants informatiques régionaux, élaboration de 2 documents de réflexion (circuit licence et PCE)
- **Novembre 2003** : Étude d'opportunité et de faisabilité, contact avec 6 firmes.
- **Décembre 2003** : Présentation du projet au bureau FFN
- **Janvier 2004** : Présentation du projet aux Présidents des comités régionaux
- **Février 2004** : Présentation du projet au Comité Directeur FFN et décisions.
- **Juin 2004** : Réunion des correspondants informatiques régionaux et présentation de la maquette de l'application.
- **Septembre 2004** : Mise en place de l'application

Objectifs

- 1- Fournir aux clubs un outil fédéral gratuit permettant affiliation/réaffiliation et gestion des licences.
- 2- Centraliser la gestion des adhérents FFN à partir d'une base de donnée fédérale centralisée unique, partageable, accessible à tous les clubs et exploitable par téléchargement.
- 3- Améliorer pour l'adhérent, le délai de réception de sa carte-lettre licence FFN.
- 4- Mettre en place un système moderne, ouvert, simple d'emploi et adapté aux nouvelles technologies de communications.
- 5- Simplifier et automatiser au maximum les procédures tant au niveau des clubs et comités qu'au niveau du service administratif de la fédération.
- 6- Faire disparaître les principales anomalies d'identification actuelles, recensées au cours des échanges de données informatiques.
- 7- Permettre l'identification et le suivi d'un adhérent pendant toute sa carrière.

Choix du concept



Définition

Extranat.fr

- Contraction de **EXTRANET** (section d'Internet réglementée et sécurisée par login et mot de passe) et de **NATATION**.
- Application **spécifique FFN**, centralisée, installée sur le serveur FFN, accessible par **INTERNET** par identification de l'utilisateur.

Les principaux termes utilisés

- **Affiliation**
- **Activités** (6 => Natation course, Eau Libre, Water Polo, Natation Synchronisée, Plongeon, Aquaforme)
- **Oblitération**
- **Homologation**
- **Numéro de licence** : (9) RR DDD CCCC (+22) 999999
- **Pré-licence**
- **Extraction de données et synchronisation**

Avantages /inconvénients

(Avantages)

- Les principaux avantages du nouveau système sont :
- La mise à disposition par la fédération d'un **système propriétaire FFN**, en ligne, permettant l'affiliation des clubs et la gestion de ses adhérents **sans avoir recours à des logiciels tiers**.
- La centralisation des données sur **une base fédérale maître unique**.
 - Enfin nous pourrons disposer de données licences uniques **mises à disposition par téléchargement** et communes à l'ensemble des structures (régions, départements, clubs)
- La **souplesse d'utilisation et la possibilité de partage** des tâches de saisie au niveau des clubs.
- La **transparence du système** vis-à-vis des adhérents.
- La mise en place d'un **système stable tourné vers l'avenir, géré par la FFN, alimenté par les clubs** et où chaque structure a un rôle à jouer.
- La simplification du système actuel et la disponibilité d'un tableau de bord permettant **un contrôle efficace**.
- La **pérennité du numéro de licence** grâce à l'utilisation de l'UF.



Avantages /inconvénients

Parmi les inconvénients :

- Tout changement est souvent vécu comme une contrainte et la peur des nouveautés et de l'inconnu ont tendance à ralentir l'adhésion à tout nouveau système.
- La contrainte de saisie en direct sur Internet va bouleverser les habitudes.
- Les soubresauts de la première année dus à la mise en place d'un nouveau système.

Ce qui va changer ! - 1

- Les clubs gèreront directement en ligne leurs licences (nouvelle, renouvellement, transfert, etc...), les données ainsi que les statuts de la licence seront également consultables par les adhérents à partir du site fédéral.
- Le fichier central 'licence FFN' sera accessible par les clubs, via INTERNET en utilisant un code d'accès et un mot de passe. Aucun logiciel spécifique local ne sera nécessaire ce qui permettra un accès de n'importe quelle machine disposant d'une connexion INTERNET.
- Le fichier central 'licence FFN' devient le fichier maître unique pour l'ensemble des clubs FFN. Avant, plusieurs fichiers 'licences' étaient en présence (FFN, Région, Département, Clubs) et les nombreuses erreurs perturbaient les transferts de compétitions et le suivi des performances.

Ce qui va changer ! - 2

- Les numéros de licences seront composés de 2 parties : l'identification du club composée des 9 caractères 'RR DDD CCCC' (expl :130954202) et l'UF du nageur ('Identifiant Unique Fédéral') composé de 22 caractères. La première partie est variable en cas de changement de club, la seconde partie représentant l'identification du nageur est fixe.
- Le nageur conservera son IUF à vie quelque soit le club dans lequel il évolue et quelque soit les changements d'état civil pour les nageuses mariées (un champ 'nom marital' a été ajouté à la base de donnée).
- Toutes les licences 2004/2005 devront être introduites en utilisant le nouveau système (via INTERNET).
- Les clubs n'ayant pas de possibilité d'introduire leurs licences avec ce procédé (pas d'accès INTERNET au niveau du club et des dirigeants) devront s'adresser à leur comité départemental.

Ce qui ne change pas !

- L'oblitération des licences est généralement confiée par la FFN aux régions, sauf pour les régions qui ont délégué cette tâche à leurs départements, ce qui est le cas de l'île de France. Pas de changement à ce niveau.
- Le circuit de paiement reste inchangé, le club éditera en ligne un bordereau de paiement correspondant aux licences qu'il souhaite envoyer et qu'il transmettra, accompagné du chèque au comité départemental.
- L'adhérent devra toujours signer son formulaire licence qui sera établi en deux exemplaires, un pour le nageur, un pour le club. Par contre ce formulaire restera au niveau du club, il ne sera plus envoyé au département pour oblitération (cette opération étant faite par le département directement en ligne).
- L'adhérent recevra sa carte-lettre licence directement chez lui, par contre en cas d'adresse incorrecte les courriers seront automatiquement réexpédiés au club émetteur de la licence.

Les différentes étapes

- L'accès à l'application en ligne
- L'affiliation
- La saisie de la licence
- Le paiement
- L'oblitération
- Le paiement des parts régionales et fédérales
- L'homologation

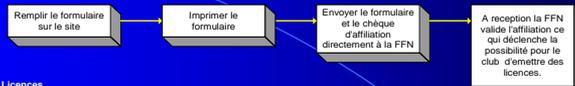
(voir diagramme suivant)

Le rôle des différents acteurs

- **Le Club** : Il gère directement en ligne son affiliation et ses licences (nouvelle, renouvellement, transfert). Il envoie au Comité les montants et bordereaux correspondants aux lots de licences qu'il a validés. Le président du Club reçoit un code d'accès spécifique permettant les différentes transactions liées à son club.
- **Le Comité Régional (ou Départemental si délégation)** : Il oblitère en ligne les lots de licences des clubs lorsqu'il en reçoit le paiement. Il transmet dans les 21 jours qui suivent, le montant des parts régionales ou départementales (selon délégation) et FFN. Dans le cas où un club et ses dirigeants ne disposent pas de connexion INTERNET, les comités pourront, soit mettre à disposition dans leurs locaux une machine disposant d'une connexion, soit sous forme de service, gérer les licences de ce club (avec le code d'accès club) après avoir obtenu la délégation de ce club. Les comités départementaux et régionaux disposent d'un code d'accès leur permettant d'effectuer les transactions liées à leur secteur géographique.
- **Le service 'licences' FFN** : Il homologue en ligne, les lots de licences (ce qui les rend officielles) lorsqu'il reçoit du comité le paiement correspondant à la part FFN.

Les Nouvelles LICENCES 2004-2005 Diagramme général de fonctionnement

1ère phase : Affiliation ou reaffiliation



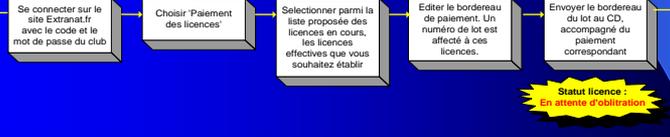
2ème phase - Licences

ATTENTION: Les 3 premières licences à valider devront être les licences institutionnelles (Président, Trésorier, Secrétaire)

a)- Etablissement de la licence (Club)



b)- Regroupement des licence et paiement au CD (Club)



c)- Oblitération de la licence (CD) et homologation (FFN)



Les différentes étapes de la licence

Les statuts de la licence

Statuts standards:

- 'Demande en cours'
- 'En attente d'oblitération'
- 'Oblitéré'
- 'Demande d'homologation'
- 'Homologué'

Statuts pour les transferts:

- 'Démission en cours' ou 'Transféré' (club quitté)
- 'Transfert en cours' (club d'accueil)

Autres statuts possibles

'En anomalie' , 'Suspendu' (discip.), Décédé'

Le calendrier de mise en place -1

- 5 & 6 juin 2004 (Réunion des correspondants informatiques régionaux à RENNES). Présentation du concept par la Commission informatique fédérale et démonstration à partir d'un jeu de test.
- 19 Juin 2004 : Informations sur les nouvelles licences au cours de l'AG extraordinaire du CIF à PARIS.
- Juin / Juillet : Diffusion des informations sur la nouvelle licence au moyen des bulletins hebdomadaires CIF et du site INTERNET CIF
- Fin Juin : Envoi par la FFN des formulaires de licences vierges 2004/2005 aux comités régionaux pour ventilation aux départements et clubs.
- A partir du 15 juillet 2004 : Tests et validation de l'application en ligne avec des clubs pilotes (4 pour le CIF) . **A partir du 13 aout**
- Manuel de l'utilisateur Extranat disponible. **A partir du 13 sept.**
- Début septembre : **A partir du 13 sept**
Chaque club va recevoir par courrier, son Code d'accès et son Mot de passe lui permettant d'accéder à l'application et à l'ensemble des données licences du club.

Le calendrier de mise en place -2

- Début septembre : Penser à vous réaffilier le plus tôt possible, la réaffiliation doit être validée par la FFN pour commencer à utiliser le programme licence du club. **A partir du 13 sept.**
Procédure de réaffiliation : Formulaire envoyé par la FFN avec les codes d'accès Extranat.fr **A partir du 13 sept.**
- du 8 au 20 septembre: Organisation de séances de présentation et formation à EXTRANAT.FR par la commission informatique CIF. Le but étant de rassembler les clubs de 2 ou 3 comités départementaux dans un même lieu afin d'optimiser ces réunions.
- A partir du 16 septembre 2004 : Vous pourrez commencer à utiliser en consultation l'application. Dès que votre affiliation aura été validée par la FFN, vous pourrez commencer à entrer vos licences et vos renouvellements dans votre espace club.
- Au cours de la saison 2004/2005 : Mise à disposition d'un module local permettant aux clubs d'exploiter ses informations licences téléchargées. Ce module permettra d'éditer des listes, de faire du publipostage, etc .

Cette application locale devrait s'appeler NataSuite et être livrée au club au cours du 1er trimestre 2005. La création de modules supplémentaires (synchro, plongeon, water polo, etc)...est à l'étude.

Les dernières infos sur la licence en ligne

6 septembre 2004: Voir article du bulletin vert ou site Internet CIF.

- Description du courrier FFN, envoyé à toutes ses structures (manuel, codes, etc..)
- Les modalités de réaffiliation 2004
- Le planning de formation Extranat CIF
- Conseils et informations techniques

Présentation des écrans de l'application Écran - Login

extraNat.fr

Identifiant

Mot de passe

Entrer

148, Avenue Garibaldi - 75009 Paris Cedex 20
Tél. : 01 40 21 17 78 - Fax : 01 40 21 19 85 - Mail : FF@natlan.org

Présentation des écrans de l'application Écran - Menu

